

VILLE
DE
CEYRAT



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 20 JUILLET 2021

SESSION ORDINAIRE

RELEVÉ DES DÉCISIONS

Le Conseil Municipal de la commune de Ceyrat, dûment convoqué, s'est réuni le MARDI 20 JUILLET 2021 en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Anne-Marie PICARD, Maire.

- Ouverture de la séance à 18h06.
- Contrôle des présents, vérification des pouvoirs, quorum atteint
- Désignation du Secrétaire de séance : Julia SEGUIN, Vote unanime.

PRÉSENTS : Mme PICARD, M. EGLI, Mme TRAMOND, M. PICHON, Mme MARTIN, M. RAPOPORT, Mme ANTONY, M. SERGENT, Mme SEGUIN, Mme CRETE, M. DAUTRAIX, Mme REGNAT, Mme JAILLET, M. GRENET, M. VEBRET, M. POUZET, M. FRIAUD, Mme DE CARVALHO, M. JANIN, M. MARSAT, Mme AGON, Mme BON, M. ARBRE, M. TRAPEAU.

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION : Mme DUCHAINE a donné pouvoir à Mme ANTONY, Mme PIREYRE a donné pouvoir à Mme SEGUIN, Mme BATISSE a donné pouvoir à M. RAPOPORT, Mme FERARD a donné pouvoir à Mme BON, M. BLETY a donné pouvoir à M. TRAPEAU.

ARRIVÉE EN COURS DE SÉANCE :

Madame JAILLET est arrivée à 18h34 et a participé au vote à compter du point 1-3) « Acquisition de fournitures de bureau, papeterie et matériel scolaire : groupement de commandes CAM »

ABSENT : M. MARSAT

Date de convocation : 13 juillet 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE :	29
NOMBRE DE CONSEILLERS PRÉSENTS :	22 puis 23 à partir point 1-3)
NOMBRE DE POUVOIRS :	5
NOMBRE DE CONSEILLERS VOTANTS :	27 puis 28 à partir du point 1-3)

- **Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 01/06/2021. Adoption à l'unanimité des exprimés et 2 abstentions** (R TRAPEAU dont le pouvoir de P BLETY)

- **Modification à l'ordre du jour : ajout d'un projet de délibération** portant sur la modification statutaire du SIEG devenu Territoire d'Énergie **et précisions** sur les 2 projets de délibération suivants : « Vote des dossiers d'aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique » et « Echange de parcelles entre Monsieur De Carvalho et la commune de Ceyrat ». **Adoption à l'unanimité.**

1 - AFFAIRES GENERALES

1-1) Aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique : modification des critères d'éligibilité. Cette délibération annule et remplace la délibération D21-16 du 06 avril 2021. Les nouveaux critères d'attribution rendent éligibles d'une part tous les vélos électriques neufs sans exclusive à la condition qu'ils aient été achetés chez un professionnel du cycle implanté dans le dans la région et d'autre part les vélos électriques d'occasion à la condition qu'ils aient été acquis auprès d'un atelier associatif d'autoréparation du département ou d'un atelier ou structure appartenant au champ de l'économie sociale et solidaire. Les autres conditions restent inchangées et continuent à s'appliquer.

Adoption à l'unanimité.

1-2) Aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique : vote des dossiers.

En application des critères validés, le conseil municipal suit l'avis de la commission et retient 17 dossiers sur les 19 reçus. Il sera donc procédé au versement d'une subvention de 200€ à chacune des 17 personnes concernées.

Adoption à l'unanimité des exprimés et 1 abstention : V Batisse qui a donné pouvoir à JC Rapoport ne prend pas part au vote.

1-3) Acquisition de fournitures de bureau, de papeterie et matériels scolaires : groupement de commandes Clermont Métropole.

Le conseil autorise l'adhésion au groupement de commande coordonné par Clermont Métropole pour l'acquisition de fournitures de bureau, de papeterie et matériels scolaires et approuve les termes de la convention correspondante.

Adoption à l'unanimité

1-4) Travaux d'éclairage public : complément Jardin de la Cure

Les travaux nécessaires à la remise en état de l'éclairage public du Jardin de la Cure sont approuvés à hauteur du montant prévisionnel de 5.072€ et confiés pour réalisation au SIEG.

Adoption à l'unanimité

1-5) SIEG Territoire d'énergie : modification des statuts

Les nouveaux statuts sont approuvés : le nom du SIEG deviendra ainsi Territoire d'énergie Puy-de-Dôme et les fusions de certaines communes ainsi que le changement de nom de certains syndicats seront intégrés.

Adoption à l'unanimité

2- FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

AFFAIRES FINANCIERES

2-1) Admission de titres en non-valeur

L'admission en non-valeur d'un produit de 103.92€ est approuvée.

Adoption à l'unanimité

2-2) Annulation de loyers suite à impact Covid

L'annulation des titres de recettes d'un montant global de 892.22€ pour le commerce de Madame Ameilbonne, « Le Rêve Bleu », situé 27 avenue Wilson à Ceyrat est approuvée.

Adoption à l'unanimité

2-3) DSP Camping : exonération de taxe foncière suite à impact Covid.

Le Conseil approuve la réduction de la redevance 2021 à hauteur de la taxe foncière 2020 soit un abattement à titre exceptionnel de 11 193€.

Adoption à l'unanimité

2-4) Subvention à une association.

Le Conseil autorise le versement d'une subvention de 400€ au bénéfice de l'association Ceyrat Boisséjour Nature.

Adoption à l'unanimité

2-5) Garantie d'emprunt Auvergne Habitat

Le Conseil décide d'accorder la garantie des prêts Auvergne Habitat n° 123410 et 123409 pour l'opération « Lotissement Le Champ ».

Adoption à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

2-6) Modification du tableau des emplois : harmonisation

La suppression de 2 postes à temps non complet filière animation et filière technique, la création d'un poste à temps complet filière animation, la suppression d'un poste à temps complet filière sportive constituent les modifications du tableau des emplois adoptées par le Conseil.

Adoption à l'unanimité

2-7) Recours à des agents contractuels sur contrat article 3-3-2 : renouvellements

Dans ce cadre, le Conseil approuve le renouvellement de 4 emplois.

Adoption à l'unanimité

2-8) Recours à des agents contractuels sur contrat article 3-3-2 : créations

Dans ce cadre, le Conseil approuve la création de 2 emplois permanents d'adjoint d'animation à temps complet et la création d'un emploi permanent d'adjoint technique à temps non complet.

Adoption à l'unanimité

2-9) Création d'un poste non permanent - contrat de projet

Le Conseil approuve la création d'un emploi non permanent de catégorie A pour l'opération identifiée suivante : chef de projet urbanisme-foncier-gestion de l'espace et transition dans les documents d'urbanisme communaux à intercommunaux.

Adoption à l'unanimité des exprimés et 5 abstentions (G Arbre, MC Bon, N Férard, P Bléty, R Trapeau)

2-10) Emplois non permanents pour accroissement temporaire d'activités

Le Conseil décide de créer 2 emplois non permanents d'adjoint administratif territorial à temps complet.

Adoption à l'unanimité

2-11) Institution de l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élection IFCE

Cette indemnité s'adresse aux agents qui participent à l'organisation du scrutin et qui sont exclus du bénéfice des indemnités horaires pour travaux supplémentaires.

Adoption à l'unanimité

2-12) Information sur les lignes directrices de gestion

3- EDUCATION – ENFANCE – JEUNESSE

3-1) Projet d'établissement « l'Ilot Câlin »

Le Conseil a approuvé le projet d'établissement qui regroupe le projet social, le projet éducatif et le règlement de fonctionnement de la structure multi accueil Petite Enfance « l'Ilot Câlin »

Adoption à l'unanimité

3-2) Tarifs des accueils de loisirs scolaires et périscolaires

Le Conseil a approuvé les tarifs proposés identiques à l'an dernier. Ils s'appliqueront à compter de la rentrée scolaire de septembre 2021 pour l'année scolaire 2020-2021.

Adoption à l'unanimité

3-3) Convention de partenariat « Aide aux devoirs »

Le Conseil a approuvé l'intervention de l'Association des Familles pour animer un temps d'aide aux devoirs ciblé sur les enfants de CP et CE1 et les besoins des familles.

Adoption à l'unanimité

4-ENVIRONNEMENT-URBANISME-PATRIMOINE

4-1) Acquisition parcelle AS 1049

Le Conseil a approuvé l'acquisition par la commune de la parcelle AS 1049 appartenant à Monsieur Derose et Madame Giacomelli au prix de 10 000€ et la prise en charge des frais de vente correspondant. Le montant ne sera versé qu'après le départ effectif de Monsieur Derose de la maison d'habitation dont la démolition a été prescrite par jugement suite à une procédure de péril initiée par la commune.

Adoption à l'unanimité

4-2) Rachat de la parcelle cadastrée AS 855 à l'EPF Auvergne

Afin de pouvoir engager le projet d'aménagement de l'Ilot La Varenne, le Conseil a validé le rachat par acte administratif de la parcelle AS 855 à l'EPF Auvergne aux prix de cession toutes taxes comprises de 20 533,53€ duquel sera soustraite la participation 2021 versée par la commune d'un montant de 1 821, 97€.

Adoption à l'unanimité

4-3) Echange de parcelles entre la Commune et M. De Carvalho

Cette délibération annule et remplace la délibération D19-342 du 07 octobre 2019. Le projet La Varenne ayant évolué, le Conseil a approuvé l'échange gracieux de parcelles entre la Commune

et M. De Carvalho tel que défini par le nouveau plan de délimitation cadastrale qui entrera en application après signature des 2 parties.

Adoption à l'unanimité

4-4) Information sur l'évolution du projet La Varenne

4-5) Projet entrée de ville : convention de gardiennage avec l'EPF Auvergne pour la parcelle AR 563

Dans l'attente de la mise en œuvre du projet d'entrée de Ville et afin de permettre la réalisation d'un projet de jardin pédagogique porté par l'ADAPEI, le Conseil approuve la signature de la convention de gardiennage avec l'EPF Auvergne pour la parcelle AR 363 située rue de Montrognon.

Adoption à l'unanimité

4-6) Avis préalable à la désaffectation d'une emprise foncière du domaine public

Le Conseil municipal a donné un avis favorable à la désaffectation par Clermont Auvergne Métropole d'une partie du domaine public d'une superficie de 33m² située dans l'AFU des Plaines au droit de la parcelle XC n°46.

Adoption à l'unanimité

Clôture de la séance à 20h49.